

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

14 mars 2016

SOMMAIRE

Acorn Servicer Holdings I S.à r.l.	36290	GT Investment Holding S.A.	36327
Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	36292	HLSS Luxco 1A S.à r.l.	36327
Agricapital Investments S.A.	36332	Hogepa S.A.	36328
Badong S.A.	36323	Hosingen Property S.A.	36328
Chabert Private S.A. SPF	36333	HV Lux S.A.	36328
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l.	36336	Luxenergie Systeme S.à r.l.	36323
Creavicab S.A.	36336	Luxenergie Systeme S.à r.l.	36323
Crec Linda S.à r.l.	36325	Martinaie S.A.	36331
Dory 1 S.à r.l.	36334	Mohawk Finance S.à r.l.	36325
Episo 3 Blue Eins S.à r.l.	36325	Piccat Investments S.à r.l.	36329
Fileservices Investments S.A.	36293	Polyusus Lux VIII S.à r.l.	36314
Flot'Ici S.C.I.	36294	Praquil Investissements S.A. S.P.F.	36332
Force 8	36294	Travelport Services LLC	36306
Fretless Investments S.à r.l.	36296	TRUFFLE GOURMET HOLDING S.A. (en abrégé TG HOLDING S.A.)	36308
Gerrards Cross Business Centre Holdings ...	36327	UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l.	36309
Global Sporting Rights Investments S.à r.l. ...	36298	UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	36311
Globelord Management S.A.	36301	ViaLuxe International S.à r.l.	36312
Grandville Investment S.A. SPF	36302	Vic Key Consulting S.à r.l.	36313
Grapy S.A.	36303		

Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.979.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December, before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

European Investments Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty-four thousand eighty-two Euro (EUR 54,082.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 195.082 (the Sole Shareholder), represented by Elliot Greenberg, class A manager and Jérôme Devillet, class B manager acting jointly in their capacity as managers of the Sole Shareholder,

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requests the notary to record that:

- the Sole Shareholder holds all the forty-five thousand (45,000) shares in Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 179.979, and having a share capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) (the Company);

- the Company was incorporated on August 28, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2600 of October 18, 2013;

- the share capital of the Company is set at forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-), represented by forty-five thousand (45,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that (i) the activities of the Company have ceased, (ii) the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, (iii) the Sole Shareholder is vested with all the assets of the Company and expressly declares that it will take over and assume all expenses and outstanding liabilities of the Company (if any);

- the Sole Shareholder grants discharge (*quitus*) to the managers of the Company for the proper performance of their mandates from the date of their appointments until the date hereof;

- the shares issued by the Company shall be cancelled;

- consequently the Company be and is hereby liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date hereof at the following address: 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The notary who understands and speaks English declares that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by [his/her] surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, sign the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-unième jour de décembre.
par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

European Investments Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 195.082 et ayant un capital social de cinquante-quatre mille quatre-vingt-deux euro (EUR 54,082,-) (l'Associé Unique), représentée par Elliot Greenberg, gérant de classe A et Jérôme Devillet, gérant de classe B agissant de manière conjointe au nom et pour le compte de l'Associé Unique,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Unique requiert le notaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les quarante-cinq mille (45.000) parts sociales d'Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.979 et dont le capital social s'élève à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) (la Société);

- la Société a été constituée le 28 août 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2600 du 18 octobre 2013;

- le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) les activités de la Société ont cessé, (ii) le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, (iii) l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge toutes les dépenses et tout le passif de la Société (le cas échéant);

- l'Associé Unique donne décharge (quitus) aux gérants de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date des présentes;

- les parts sociales émises par la Société sont annulées;

- la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et livres de la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date des présentes à l'adresse suivante: 6, rue Eugène Ruppert, L-2354 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.100,- EUR.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016000011/107.

(150240478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 153.039.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

“Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B152.885 (the “Principal”),

represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg (the “Proxy”) acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 21 December 2015 which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That “Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B153.039, has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 29 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) dated 30 June 2010, number 1344, page 64469.

II.- That the subscribed share capital of Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. amounts currently to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. (the “Company”).

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 152.885 (le «Mandant»);

représenté par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 décembre 2015, laquelle, après

avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.039, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 30 juin 2010, numéro 1344, page 64469.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000015/92.

(150240682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Fileservices Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 188.909.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FILESERVICES INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188.909 (NIN 2014 22 14 688)

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2649 du 30 septembre 2014.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cinq cents (500) actions de soixante-deux Euros (€ 62.-) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, déclare expressément que la société FILESERVICES INVESTMENTS S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société FILESERVICES INVESTMENTS S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société FILESERVICES INVESTMENTS S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- les actions sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000261/49.

(150240527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Flot'Ici S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg E 1.516.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1438 du 1^{er} décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016000276/12.

(150239854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Force 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.837.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth Day of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

Mr Anass BEZZARI, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

“Monsieur Antony DANNO”, born on March 18, 1970 in, Louédac, France, with private address at 152, Avenue Wellington, L-1180 Bruxelles, Belgique, hereafter referred to as "the principal"

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "FORCE 8", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 114.837, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on March 15, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1065 of June 1, 2006.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares of a par value of ten euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "FORCE 8", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "FORCE 8", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Anass BEZZARI, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Antony DANNO, né le 18 mars 1970 à Loudéac, France, demeurant au 152, Avenue Wellington B-1180 Bruxelles, Belgique, ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «FORCE 8», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.837, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1065 du 1 juin 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «FORCE 8», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «FORCE 8», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Bezzari, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016000281/97.

(150240005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TA Subordinated Debt Fund II L.P., a limited liability partnership, organised and existing under the laws of Delaware, United States of America having its registered office at 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, United States of America and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4115099 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Fretless Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139854 (the Company);

- the Company was incorporated on 18 June 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1807 of 23 July 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended;

- the Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500),, represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50)each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers.

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and any employee or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015), this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation; and

the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and of Maître Henri BECK, each of them acting individually, to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TA Subordinated Debt Fund II L.P., une société en commandite (limited liability partnership) régie par et existant en vertu des lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 4115099 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, avec pour adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Fretless Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139854 (la Société);

- la Société a été constituée le 18 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1807 du 23 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- l'Associé Unique a une connaissance parfaite et complète des Statuts, et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);
- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
 - (i) l'activité de la Société a cessé;
 - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, à l'exclusion du passif dû à l'Associé Unique;
 - (iii) il recevra tous les actifs restants de la Société; et
 - (iv) il prendra à sa charge tout le passif caché ou inconnu à ce jour (le cas échéant);
- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;
- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, pour l'exercice de leur mandat et, en relation avec les comptes de la liquidation, aux membres conseil de gérance;
- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est, par les présentes, liquidée et sa liquidation est clôturée;
- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet de faire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, les déclarations fiscales relatives à l'exercice social 2015), ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société; et
- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg et de Maître Henri BECK, chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000286/119.

(150239862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Infront International Holding AG, a Swiss public limited company (Aktiengesellschaft), residing at Grafenauweg 2, CH-6304 Zug, Switzerland, and being registered with register of commerce of the canton of Zug under number CHE-491.081.520 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by, Pol Theisen, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Proxyholder),

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(1) Global Sporting Rights Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163963 was incorporated on 29 September 2011 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2965 dated 3 December 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 406 dated 15 February 2012.

(2) The corporate capital of the Company is set at EUR 64,860,000 (sixty-four million eight hundred and sixty thousand Euro) divided into 64,860,000 (sixty-four million eight hundred and sixty thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

(3) The Sole Shareholder, prenamed, is the sole shareholder of the entire share capital of the Company.

(4) In accordance with article 3 of the Articles, the Company's corporate object is as follows:

“to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same (...)”

(5) The Sole Shareholder confirms having perfect knowledge of the Articles and the Company's financial situation and signs the liquidation accounts of the Company dated as at 14 December 2015.

(6) The Sole Shareholder confirms that the Company currently does not (i) own, nor did it own in the past, any real estate, (ii) have any employees, (iii) hold any participation in another legal entity and (iv) is not bound by any agreement that would restrain the Company from being dissolved. The Sole Shareholder further confirms that the shares and the bank account of the Company are not encumbered in any way whatsoever.

(7) The Sole Shareholder resolves to put the Company into voluntary liquidation.

(8) The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

(9) The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company requested the undersigned notary to record that all liabilities towards third parties known to the Company, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(10) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder with immediate effect.

(11) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(12) The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (*quitus*) to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

(13) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed.

(14) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the companies last registered office.

In accordance, the appearing person, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Proxyholder, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said Proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Infront International Holding AG, une société public limited (Aktiengesellschaft), constituée et existant conformément aux lois de la Suisse, ayant son siège social au sis Grafenauweg 2, CH-6304 Zug, Switzerland, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du canton de Zug, sous le numéro CHE - 491.081.520 (l'Associé Unique),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée à la liste V du barreau du Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé, elle-même représentée par, Pol Theisen, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire),

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec celui-ci, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(1) Global Sporting Rights Investmet S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163963, constituée le 29 septembre 2011 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 décembre 2011 sous le numéro 2965. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 février 2012 sous le numéro 406.

(2) Que Le capital social de la Société est fixé à 64.860.000 EUR (soixante-quatre millions huit cent soixante mille euros) divisé en 64.860.000 (soixante-quatre millions huit cent soixante mille 64.860.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(3) Que L'Associé Unique est l'associé unique de l'intégralité du capital social de la Société.

(4) Qu'en accord avec l'article 3 des Statuts, l'objet social de la Société est repris comme suit dans les statuts: «D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments (...).»

(5) Que l'Associé Unique confirme avoir une parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société et signe les comptes de liquidation de la Société en date du 14 décembre 2015.

(6) Que l'Associé Unique déclare encore que la Société (i) n'a jamais détenu d'immeuble, (ii) ni occupé de salarié et (iii) ne détient actuellement aucune participation et que la Société n'a aucun autre engagement et (iv) n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital et les comptes bancaires de la Société ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation.

(7) Que l'Associé Unique décide de mettre la Société en liquidation volontaire.

(8) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

(9) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.

(10) Que l'Associé Unique déclare par conséquent, qu'il reprend tout l'actif et les dettes de la Société, ensemble avec les comptes de bénéfices et de pertes de la Société, de telle sorte que l'actif et le passif de la Société soient transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

(11) Que l'Associé Unique décide de renoncer à ses droits afin de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de liquidations réalisées par le Liquidateur et ainsi déclare qu'il n'y a pas besoin de tenir une seconde assemblée générale et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

(12) Que l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux mandataires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

(13) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée.

(14) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au Grand-Duché du Luxembourg à l'ancien siège de la société.

Conformément, la partie comparante, en sa qualité, requiert du notaire soussigné d'affirmer les déclarations susmentionnées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française; qu'à la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont le présent acte, fait et passé à Luxembourg, au jour et à l'année tels qu'inscrits en tête de l'acte.

Le document ayant été lu au Mandataire, le notaire connu de son nom, prénom, état civil et résidence, ledit Mandataire et le notaire signent, ensemble, le présent acte notarié.

Signé: Pol Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016000293/141.

(150240662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Globelord Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.725.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GLOBELORD MANAGEMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 182725, suivant acte notarié en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 28 janvier 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Andreia Alves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au, 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg numéro B 112769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ALVES, A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30691. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000307/57.

(150239264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Grandville Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.125.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GRANDVILLE INVESTMENT S.A. SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 189125, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661 du 1 octobre 2014 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Andreia Alves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au, 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg numéro B 112769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ALVES, A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30689. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000313/58.

(150239282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of December

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company GRAPY S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 75917,

incorporated pursuant to a deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg on the 19th of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 675 of September 20, 2000, page 32396. The articles have never been amended.

The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000.-), represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 17, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 21, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124982.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors

3.- Discharge to the statutory auditor

4.- Discharge to the liquidator

5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GRAPY S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 75917,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 20 septembre 2000, page 32396. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 17 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 21 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, 5 et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000314/141.

(150240675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Travelport Services LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.066.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Travelport LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 4173751,

here represented by Mr. Urbain Gwiza, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Travelport Services LLC, (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.066, whose central administration was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 427 on 21 February 2013. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, represented as mentioned above and representing the whole share capital of the Company takes and requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the sole shareholder resolves to dissolve the Company for the purpose of its liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born in Lower Hutt, on 2 December 1964, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Travelport LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4173751,

ici représentée par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Travelport Services LLC (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174.066 dont l'administration centrale a été transférée au Luxembourg suite à un acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 en date du 21 février 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme susmentionné et représentant l'intégralité du capital social, prend et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né à Lower Hutt, le 2 décembre 1964, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèces et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. GWIZA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38322. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000705/95.

(150239422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

TRUFFLE GOURMET HOLDING S.A. (en abrégé TG HOLDING S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.983.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEIZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ECOLEX AG, une société de droit suisse, ayant son siège à Rämistrasse 29, CH-8001 Zürich (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du Canton de Zurich, sous le numéro CHE-102.474.295, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représenté par Monsieur Giorgio Bianchi, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ci-après nommée «le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme «TRUFFLE GOURMET HOLDING S.A. (en abrégé TG HOLDING S.A.)», ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro B 186983, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 12 mai 2014, par acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1876 du 18 juillet 2014, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré;

- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société, la société TILMAN LIMITED ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 350556, qui a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 352091, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que la société Essedi Partners S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: AC/2015/41067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016000722/69.

(150239680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.233.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December, before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.214 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.233 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 27, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 530 of February 29, 2012 (the Mémorial C). The articles of association of the Company have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by five hundred (500) shares, in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.214 (la Société Mère)

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.233 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 530 du 29 février 2012 (le Mémorial C). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

- la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000727/91.

(150240353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.214.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

UCI Holdings Limited, a company organized under the laws of New Zealand, having its registered office at /-Bell Gully, Level 22, Vero Centre, 48 Shortland Street, Auckland, New Zealand, registered with the Companies Office of New Zealand under number 3208566 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.214 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 27, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 546 of March 1, 2012 (the Mémorial C). The articles of association of the Company have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by five hundred (500) shares, in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UCI Holdings Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Nouvelle-Zélande, avec siège social à c/- Bell Gully, Level 22, Vero Centre, 48 Shortland Street, Auckland, New Zealand, immatriculée sous le numéro 3208566 (la Société Mère)

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.214 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 546 du 1^{er} mars 2012 (le Mémorial C). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

- la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000728/91.

(150240352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

ViaLuxe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.985.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. Nobuyoshi CHIJIWA, employé privé, né à Fukuoka (Japon) le 23 octobre 1971, demeurant à I-00144 Rome (Italie), via Pianeta Saturno 61, ici représenté par Franck AMOUYAL, ci-après nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2015;

2) M. Franck AMOUYAL, employé privé, né à Lyon (France) le 28 juin 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-dessus, exposent ce qui suit:

1) Ils sont les seuls propriétaires de la totalité des parts de la société dénommée "ViaLuxe International SARL" avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous

le numéro B 180.985, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3042 du 2 décembre 2013 et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €), représenté par MILLE (1.000) parts sociales de DOUZE EUROS QUARANTE CENTS (12,40 €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils désignent M. Nobuyoshi CHIJIWA comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, ce dernier requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés au prorata de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1 LAC / 2015 / 39388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000739/47.

(150240264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Vie Key Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.763.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze,

Le vingt-neuf,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire l'associé unique de la société à responsabilité limitée "VIE KEY CONSULTING SÀRL", en liquidation, avec siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 774 du 03 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 124763, au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune. Représentant la totalité des parts sociales.

Viacheslav VOLOTSOVSKIY préside la séance.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée "VIE KEY CONSULTING SARL".

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par l'associé unique de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'adresse du liquidateur : 2B, An D'itert, Bertrange, L-8076 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Viacheslav VOLOTSOVSKIY

Président

Référence de publication: 2016000741/47.

(150240319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Polyusus Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1182 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.624.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

CAPVIS Equity IV L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Jersey having its office address at 28 New street, St. Helier, Jersey JE2 3TE and registered with the Register of Jersey limited partnerships under number 1608, (the "Limited Partnership"), represented by its general partner CAPVIS General Partner IV Limited, a limited liability company organized under the laws of Jersey, with registered office at 8 New street, St. Helier, Jersey JE2 3TE and registered with the Register of Jersey companies under number 112172,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Polyusus Lux VIII S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares having a nominal value of ten Cent (EUR 0.10) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). By a resolution of the shareholders, the Managers can be classified as class A and class B Managers. The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers. In case the shareholders have resolved to classify the appointed Managers as class A and class B Managers, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A and one class B Manager.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:
CAPVIS Equity IV L.P., prenamed, represented by its general partner CAPVIS General Partner IV Limited, prenamed, has subscribed to:

One hundred and twenty-five thousand Shares	125,000 Shares
TOTAL: one hundred and twenty-five thousand Shares	125,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 12F rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Martyn Scriven, director, born on 22 March 1947 in Kettering (Jersey) with address in 28, New Street, JE-JE2 3TE St Helier, as class A Manager;

2.2 Mr. Felix Rohner, director, born on 24 February 1961 in Schneisingen AG (Switzerland) with address in 17, Grabenstrasse, CH-6340 Baar, as class A Manager;

2.3 Mr. Jean-Robert Bartolini, Senior Vice President, born on 10 November 1962 in Differdange with address in 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, as class B Manager; and

2.4 Ms. Delphine Bircker, private employee, born on 30 May 1981 in La Fère (France) with address in 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, as class B Manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

CAPVIS Equity IV L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 28 New street, St. Helier, Jersey JE2 3TE and immatriculée auprès du Register of Jersey limited partnerships sous le numéro 1608 (le "Limited Partnership"), représenté par son associé commandité (general partner) CAPVIS General Partner IV Limited, une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 8 New street, St. Helier, Jersey JE2 3TE et immatriculée auprès du Register of Jersey companies sous le numéro 112172,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la “Société”), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après les “Statuts”).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “ Polyusus Lux VIII S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les “Sociétés Apparentées”). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune (ci-après les “ Parts Sociales”). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les “ Associés” et individuellement comme l’“ Associé”.

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Par une résolution des actionnaires, les Gérants peuvent être classifiés en gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B. Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance. Dans le cas où les actionnaires ont décidé de classifier les Gérants en tant que Gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

CAPVIS Equity IV L.P., prénommé, représenté par son associé commandité (general partner)

CAPVIS General Partner IV Limited, prénommé, a souscrit à:

Cent vingt-cinq mille Parts Sociales	125.000 Parts Sociales
TOTAL: cent vingt-cinq mille Parts Sociales	125.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été libérées par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après l'établissement des Statuts, l'Associé Unique de la Société, représentant l'ensemble du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Mr Martyn Scriven, directeur, né le 22 mars 1947, à Kettering (Jersey), avec adresse au 28, New Street, JE-JE2 3TE St Helier, en tant que Gérant de catégorie A;

2.2 Mr Felix Rohner, directeur, né le 24 février 1961, à Schneisingen AG (Suisse) avec adresse au 17, Grabenstrasse, CH-6340 Baar, en tant que Gérant de catégorie A;

2.3 Mr Jean-Robert Bartolini, sénior vice-président, né le 10 novembre 1962 à Differdange, avec adresse au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B; et

2.4 Mme Delphine Bircker, employée privée, née le 30 mai 1981 à La Fère (France), avec adresse au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015212729/472.

(150238388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Luxenergie Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxenergie Systeme S.à r.l.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 174.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015212577/14.

(150238545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Badong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.321.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "BADONG SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156.321 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2645 du 2 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Regina ROCHA MELANDA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI");

2. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "BADONG S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

4. Modification de l'article 5 des statuts,

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016:

- d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

- de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et

- de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de changer la dénomination sociale en "BADONG S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BADONG S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide également, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de modifier l'article 5 des statuts, de sorte à ce que ce dernier se lise dorénavant comme suit:

" **Art. 5**. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA MELANDA, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 201600084/94.

(150239305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Mohawk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015212602/14.

(150238359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Crec Linda S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Episo 3 Blue Eins S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 192.678.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Episo 3 Blue Eins S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Martine Schaefer, notary residing in Luxembourg, on November 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 29 dated January 6, 2015, page 1374, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 192678.

The meeting is chaired by Mrs Annick Braquet employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, both residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of shares they own is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the shareholders owing 12,500 (Twelve thousand five hundred) ordinary shares and 10 (ten) redeemable shares representing the entire capital of the Company is represented at the meeting.

III. The shareholders have been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

- 1) To change the name of the Company from Episo 3 Blue Eins S.à r.l. to Crec Linda S.à r.l.;
- 2) To amend article 1 of the Articles of Association;

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the Company's name from Episo 3 Blue Eins S.à r.l. to Crec Linda S.à r.l.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 4. The Company's name is Crec Linda S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Episo 3 Blue Eins S.à r.l.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 192678, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 29 du 6 janvier 2015, page 1374.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant tous deux professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, les associés détenant 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires et 10 (dix) parts sociales remboursables, représentant l'intégralité du capital souscrit, est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Les associés ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

1) Changer le nom de la société de Episo 3 Blue Eins S.à r.l. en Crec Linda S.à r.l.;

2) Modifier l'article 1 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer le nom de la société de Episo 3 Blue Eins S.à r.l. en Crec Linda S.à r.l..

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "Crec Linda S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: AC/2015/40622. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000215/94.

(150239086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Gerrards Cross Business Centre Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.038.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance tenu en date du 9 décembre 2015:

La démission du gérant, Dominique Robert de Lisle YATES, ayant son adresse à 13 chemin du Pontet, CH-1291 Commugny, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016004644/12.

(160002723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

GT Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 187.967.

En date du 04 janvier 2016, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GT Investment Holding S.A. a pris la résolution suivante:

- résolve de nommer Monsieur Jürgen Bockisch (né le 28 décembre 1970 à Nuremberg, demeurant professionnellement au 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg) comme administrateur supplémentaire de GT Group Holding S.A. pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004681/13.

(160002969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

HLSS Luxco 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.258.240,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.926.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 30.12.2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Il résulte de l'examen du rapport du commissaire à la liquidation que toutes les dettes de la Société ont été liquidées, que l'actif net a été distribué et que dès lors, le rapport du commissaire à la liquidation est approuvé;
2. Approbation du rapport du liquidateur ainsi que des comptes de liquidation au 23.12.2015;
3. Décharge est donnée au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation;
4. Décharge est donnée au gérant de la Société quant à la gestion de leur mandat respectif;

5. Clôture de la liquidation;

6. Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au 2-4, rue Beck, 1222 Luxembourg.

Référence de publication: 2016004702/19.

(160003910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Hogepa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.508.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

A l'issue des résolutions prises par l'associé unique de la société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2015 à Luxembourg, il a été résolu ce qui suit:

- de clôturer la liquidation de la société
- de conserver les documents légaux et les livres de la société au siège social de la société à savoir au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004709/16.

(160003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Hosingen Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 166.843.

—
EXTRAIT

En date du 07 Décembre 2015, Monsieur Maurice LAM a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2016004713/13.

(160003472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

HV Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.495.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 14 Décembre 2015, accepte, à compter du 31 août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur de catégorie B, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 14 Décembre 2015, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur de catégorie B, née le 03 mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Conformément à la circulaire RCSL 15/2 du 13 février 2015, le représentant permanent de la société Luxglobal Management S.à r.l. est le suivant:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016004716/23.

(160003071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TA X L.P., a limited liability partnership, organised and existing under the laws of Delaware, United States of America having its registered office at 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, United States of America and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4115097 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Piccat Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139855 (the Company);

- the Company was incorporated on 18 June 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1818 of 23 July 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended;

- the Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;

- (i) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;

- (ii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

- (iii) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers.

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and any employee or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015), this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation; and

the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust Luxembourg and of Maître Henri BECK, each of them acting individually, to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, this power expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TA X L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par et existant en vertu des lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200, Clarendon Street, 56th floor, Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 4115097 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, avec pour adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Piccat Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139855 (la Société);

- la Société a été constituée le 18 juin 2008, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1818 du 23 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a une connaissance parfaite et complète des Statuts, et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, à l'exclusion du passif dû à l'Associé Unique;

(iii) il recevra tous les actifs restants de la Société; et

(iv) il prendra à sa charge tout le passif caché ou inconnu à ce jour (le cas échéant);

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, pour l'exercice de leur mandat et, en relation avec les comptes de la liquidation, aux membres conseil de gérance;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est, par les présentes, liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet de faire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, les déclarations fiscales relatives à l'exercice social 2015), ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société; et

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust Luxembourg et de Maître Henri BECK, chacun d'eux agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ce pouvoir expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000539/117.

(150239866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Martinaie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.849.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Hans-Albert Schultz, Apotheker, wohnhaft in D-24232 Dobersdorf, Alter Schulweg 2.

Die erschienene Partei erklärt alleiniger Aktionär zu sein der Gesellschaft „MARTINAIE S.A.“, einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L- 2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 13. April 2010, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 24. Juni 2010 unter der Nummer 1303, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in zehn (10) Aktien von je dreitausendeinhundert EURO (3100.- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Zweck der Gesellschaft abzuändern und Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

1. Die Beratung und Zertifizierung von Medizinprodukten, die Überwachung der Zertifizierung von Medizinprodukten in Europa und Vornahme von Abmahnungen und gerichtliche Klagen bei unrichtig zertifizierten Medizinprodukten zum Schutze der Verbraucher in Europa.

2. Die Gesellschaft kann alle damit zusammenhängende Geschäfte tätigen und sich an anderen Unternehmen beteiligen.

3. Die Gesellschaft darf alle Maßnahmen treffen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck zu fördern, insbesondere darf die Gesellschaft Zweigstellen und Tochtergesellschaften eröffnen.

4. Die Gesellschaft darf Organ im Rahmen eines Organschaftsverhältnisses sein.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff und dementsprechend Artikel 3. erster Satz der Satzung folgendermassen abzuändern:

„ **Art. 3. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven“.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-A. SCHULTZ, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 29. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015212621/45.

(150238542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Agricapital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062771/9.

(160024866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Praquil Investissements S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 173.390.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Yves SCHMIT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit Panaméen «BARRYCOMB INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Humboldt Tower, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama. ("la comparante")

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme dénommée «PRAQUIL INVESTISSEMENTS S.A. S.P.F.», établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.390, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 65 du 11 janvier 2013.

II. - Que le capital social de la société anonyme «PRAQUIL INVESTISSEMENTS S.A. S.P.F.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), entièrement libérées.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «PRAQUIL INVESTISSEMENTS S.A. S.P.F.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: Yves Schmit, Moutrier Blanche.
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212730/48.

(150238032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Chabert Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.519.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CHABERT PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.519 (la Société) constituée le 22 juillet 2011 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2275 du 26 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Andreia Alves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B 112.769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BELLI, A. ALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30686. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000129/60.

(150239179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglinster, Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Dory 1 S.à.r.l" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 110.296, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on July 7, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 1417 on December 20, 2005 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on July 1, 2013 published in the Luxembourg Memorial C number 2122 on August 30, 2013.

There appeared

CPI Capital Partners Europe, L.P., a limited partnership, with its registered office at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America, registered with the Companies House for England and Wales under number LP011701; (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 2,088 (two thousand eighty-eight) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Dory 1 S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110.296, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1417 du 20 décembre 2005 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 1 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2122 du 30 août 2013.

A comparu:

CPI Capital Partners Europe, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis, enregistrée au registre du commerce pour l'Angleterre sous le numéro LP011701; (l'Associé Unique)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donné sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 2,088 (deux mille quatre vingt huit) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000187/114.

(150239334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Me Léonie Grethen.

Référence de publication: 2016000111/10.

(150239951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Creavicab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 180.484.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000998/10.

(150240011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.
